

# Modalités d'engagements

## Championnats de France U de Natation individuel et Equipes 2024

| Etapes  | Dates                   |
|---|-------------------------|
| Date limite d'envoi des référents d'AS (Ligues)             | 16 février 2024         |
| Date limite de saisie des résultats équipes (Ligues)        | 01 mars 2024            |
| Publication des équipes qualifiées (DN)                     | 06 mars 2024            |
| Date limite de saisie des résultats indiv + relais (Ligues) | 08 mars 2024            |
| Publication de la liste des qualifiés indiv + relais (DN)   | 13 mars 2024            |
| Date limite d'envoi des fiches équipes (Ligues)             | 15 mars 2024            |
| Période d'engagement des indiv sur extranat (Référents AS)  | 14 mars au 28 mars 2024 |
| Publication de la liste des engagements (DN)                | 29 mars 2024            |
| Publication des programmes des courses (DN)                 | 02 avril 2024           |

Dates du CFU : **03 - 04 - 05 avril 2024**

Lieu : **Caen (Ligue Normandie)**

Retour des engagements :

- Individuel : **08 mars 2024**
- Equipes : **01 mars 2024**

## **Préambule :**

L'implication des services « informatiques et développement » de la FFN, la validation des performances des nageurs, le « live », etc... nous imposent la mise en place d'un processus d'engagement et de suivi des résultats conformes aux cahiers des charges des événements nationaux de la FFN.

## **Championnat de France individuel et relais :**

### **Les étapes :**

#### **1. Etape 1 : Envoi des référents d'AS**

Chaque site de Ligue doit renvoyer à [croux@sport-u.com](mailto:croux@sport-u.com) avant le **vendredi 16 février 2024** la liste de tous les **référents d'AS natation** avec mail et téléphone tout en indiquant l'intitulé exact de chaque structure ou AS.

Ce seront le nom de vos bannières.

Le référent sera responsable de l'engagement du ou des nageurs de son groupe ou de son AS qualifié au CFU sur Extranat (**voir étape 4**).

Le référent doit être : un enseignant, un étudiant-dirigeant ou une personne du site de Ligue.

Il est possible d'avoir un référent pour plusieurs AS. Dans ce cas de figure merci de créer plusieurs lignes dans le tableau Excel correspondant aux différentes AS.

Nous avons besoin **d'un référent par AS maître** : Dans le cas d'un regroupement d'AS, un seul référent devra être identifié pour l'AS maître correspondant aux 2 premiers symboles (numéro, lettre) du numéro d'affiliation.

Le document Excel à renvoyer est en pièce jointe du mail.

Pour toute question contactez Clément ROUX.

#### **2. Etape 2 : Saisie des résultats et demandes de qualifications**

2.1 Saisie des résultats des championnats d'académie/région pour l'individuel. La procédure est inchangée sur la base « sport-u-licences.com ». La totalité des résultats de la compétition ou des compétitions doit être saisie. Le format des temps doit être respecté sinon la saisie est rejetée : mn.sd :1/100° soit chiffré 00 :00.00

2.2 Les demandes de qualification se font avec la saisie :

- **Q** : L'étudiant a participé à la phase qualificative et a réalisé les minimas
- **QEV** :

L'étudiant se qualifie à une 3<sup>ème</sup> nage dans le cadre du combiné. Si un étudiant a réalisé les minimas dans 2 de ces 3 nages : 200NL ; 1004N ; un 50M au choix, alors il peut être qualifié automatiquement dans la 3<sup>ème</sup> nage complétant le combiné.

Cette demande doit être faite en inscrivant QEV, et en précisant « combiné » dans l'espaces commentaires sur le sport-u-licence.

- **QP** : Absence de compétition locale par la FF Sport U
- **QE** : Une épreuve régionale a eu lieu dans le territoire de l'étudiant mais il n'a pas pu y prendre part.

Il a alors la possibilité de faire une demande de QE dans le cadre suivant :

Comme indiqué dans les règlements généraux de la FFSU, les demandes de qualification exceptionnelle (QE) doivent être justifiées et ne sont valables que pour les cas suivants :

- Sportif de Haut-Niveau (listes ministérielles) ayant une absence justifiée (stage, compétition) lors des qualifications ;
- Blessure avec justificatif médical ;
- Concours nationaux (tolérance pour les examens).

Ces demandes doivent être envoyées à la Direction Nationale avant la date limite de demandes de qualifications. Aucune demande ne sera traitée si l'athlète n'est pas licencié à la FF Sport U à la date de la demande et si le dossier n'est pas complet.

**L'étape 2 doit être réalisé avant le 08 mars 2024.**

### **3. Etape 3 : Publication de la liste des qualifiés**

La publication de la liste des qualifiés se fera le **03 mars 2024**. Cette liste sera téléchargeable sur le site <https://sport-u.com/sports-ind/NATATION-INDIVIDUEL/>

Les données seront accessibles par épreuves et par sexe.

### **4. Etape 4 : Les engagements individuels :**

Les engagements individuels se feront sur la période suivante :

**14 mars jusqu'au 28 mars 2024 à 00h00.**

Le référent identifié lors de l'étape 1 reçoit par mail un « token » (identifiant et mot de passe) envoyé par le service informatique de la FFN (extraNat). Il s'agit d'un lien unique qui permettra au référent de se connecter pour saisir les engagements de ses nageurs ou de son groupe. Ce mail est envoyé par un serveur automatique, pensez à vérifier dans vos spams. Vous serez informés lorsque ce mail aura été envoyé. Un [tutoriel](#) est mis à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche. Pour toute question, vous pourrez contacter Eric : [eric.boute@ffnatation.fr](mailto:eric.boute@ffnatation.fr) ou 01.70.48.45.61

Le référent est enregistré sur la plateforme « extraNat ». Lui seul recevra le token qui lui permettra de saisir les engagements. Ce token sera utilisable pendant toute la durée de la période des engagements.

ATTENTION : à cette étape, une vérification quotidienne des engagements sera faite pour vérifications des erreurs éventuelles.

Pour les relais, l'engagement nominatif de l'ensemble des relayeurs est indispensable. La composition reste modifiable jusqu'à la veille de la compétition sur place (secrétariat-accueil).

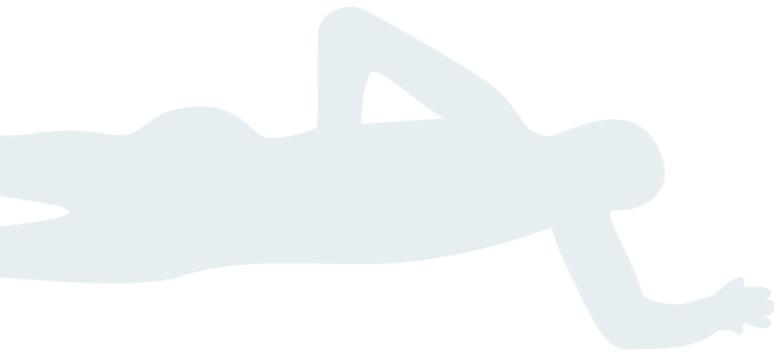
### **5. Etape 5 : Publication des listes d'engagements**

La publication des listes d'engagement se fera sur le site FFSU et live de la FFN à partir du **29 mars 2024**.

(NB : dès la clôture des engagements, la liste des engagés sera disponible sur le Live de la compétition).

### **6. Etape 6 : Publication des programmes de courses**

La publication des programmes de course se fera à partir **du 02 avril 2024**.



## **Championnat de France par équipes :**

### **1. Etape 1 : Saisie des résultats et demandes de qualification**

Saisie des résultats des championnats d'académie/région pour le **01 mars 2024**.  
La procédure est inchangée sur la base « sport-u-licences.com ».

### **2. Etape 2 : Publication de la liste des qualifiés**

La publication de la liste des qualifiés se fera le **06 mars 2024**. Cette liste sera téléchargeable sur le site <https://sport-u.com/sports-ind/NATATION-INDIVIDUEL/>

En parallèle les fiches équipes d'engagements seront transmises par la direction nationale aux Ligues.

### **3. Etape 3 : Confirmation d'engagement - Envoi des Fiches Equipes**

Les AS ou sites de Ligue devront confirmer leur participation avant le **15 mars 2024 à 12h** à Clément ROUX ([croux@sport-u.com](mailto:croux@sport-u.com)) en renvoyant la Fiche Equipe disponible au format PDF en [cliquant ici](#).

**Passé ce délai, l'équipe sera considérée comme forfait.**

Dans le cadre du relai mixte lors du bloc C1 les garçons réalisent les 4 premiers passages puis les filles les 4 derniers.